

Les Trophées du Grand Age

Lundi 27 avril 2009
THÉÂTRE MOGADOR



Date limite de dépôt des dossiers : 6 Mars 2009

« Acte de candidature »

1 – Vos coordonnées :

Nom de l'entreprise

Activité

Taille de l'entreprise dans le monde/en France (CA en € - effectifs).....

Nom et prénom du dirigeant.....

Nom et fonction du responsable de la candidature.....

Nom et fonction de la personne en charge de la présentation :.....

Adresse

Tel.....Port :Fax.....

E-mail.....

Secteur d'activités de vos clients :.....

Adresse de facturation (si différente)

Contact facturation (si différent).....

2 – Catégories : Choisissez votre catégorie (une catégorie par dossier)

Catégorie 1 : « Habitat-Environnement »

Cette catégorie récompense la société ayant conçu des solutions destinées à améliorer le confort, le cadre de vie et l'environnement de la personne âgée à domicile.

Catégorie 2 : « Lien social-Nouvelles technologies »

Cette catégorie récompense la société ayant mis au point des moyens destinés à lutter contre l'isolement de la personne âgée afin de lui permettre de maintenir un lien social ou de préserver sa sécurité.

Catégorie 3 : « Meilleure entrepreneur social »

Cette catégorie récompense, toutes structures confondues, la meilleure idée d'entrepreneuriat au service du grand âge.

Catégorie 4 : « Services à la personne »

Cette catégorie récompense la société et/ou l'association la plus innovante en matière de services à la personne et de soutien à domicile.

Catégorie 5 : « Initiative Alzheimer»

Cette catégorie récompense l'association qui a mis au point une initiative prise dans le cadre de la prise en charge de la personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Catégorie 6 : « Dynamisme associatif »

Cette catégorie récompense l'association qui a mis au point une initiative originale et dynamique vers les personnes âgées dépendantes.

Catégorie 7 : « Politique de la ville innovante »

Cette catégorie récompense les initiatives prises au sein des collectivités locales en faveur des personnes âgées dépendantes.

Catégorie 8: Initiative EHPAD « Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes »

Cette catégorie récompense l'établissement qui a su mettre en place des initiatives originales tant au niveau de la qualité des soins dispensés qu'au niveau de la prise en charge de la qualité de vie de la personne âgée et des relations avec sa famille.

Catégorie 9: « Recherche & Développement »

Cette catégorie récompense les industriels, les sociétés et les laboratoires de recherche qui consacrent une politique accrue en R & D pour les personnes âgées en matière de santé, nouvelles technologies, environnement, design...

3 – Critères :

Chaque catégorie sera jugée selon ces principaux critères :

- L'innovation tant sur les aspects techniques ou service que méthodologiques
- La mesure des performances
- Le niveau d'implication
- L'originalité des initiatives

4 - Détaillez en quelques lignes votre action et les bénéfices pour les personnes âgées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 - Expliquez en quoi votre projet, tout en améliorant votre objectif stratégique, a ou va contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes âgées

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Joindre si besoin, tous les documents complémentaires, nécessaires à l'illustration de votre dossier.

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?

OUI, je les accepte. Je m'acquitte d'une somme de 300€ HT (soit 358,80 € TTC) par dossier, à l'ordre de Yin Expression. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Date :

Cachet & Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

A retourner à :

A l'attention de Laurence POSTEC
Business Expression/Yin expression
52 Avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
Tél : 01 45 61 62 62 – Fax : 01 45 61 62 63
e-mail : lpostec@business-expression.com

«Règlement 2009»

- Article 1.** Les «Trophées du Grand Age» ont pour but de :
Promouvoir et récompenser les meilleures initiatives ou innovations destinées à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées
- Article 2.** Les «Trophées du Grand Age» sont décernés par un jury de personnalités indépendantes.
Ce jury sera désigné par le Comité de pilotage. Business Expression (Producteur d'événements) et Gérontechnologie.net (Site d'information spécialisé dans le grand âge)
- Article 3.** Peuvent concourir les entreprises et les associations, les prestataires de services, les sociétés de conseils qui se seront portés candidats.
- Article 4.** Les organisateurs ont déterminé neuf catégories pour « Les Trophées du Grand Age» 2009.
Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du 19 mars 2009, date de la sélection des nominés par le comité d'organisation.
- Date limite d'inscription 6 mars 2009 :
- *Catégorie 1 : Habitat-Environnement*
- *Catégorie 2 : « Lien social-Nouvelles technologies »*
- *Catégorie 3 : « Meilleure entrepreneur social »*
- *Catégorie 4 : « Services à la personne »*
- *Catégorie 5 : « Initiative Alzheimer»*
- *Catégorie 6 : « Dynamisme associatif »*
- *Catégorie 7 : « Politique de la ville innovante »*
- *Catégorie 8 : Initiative EHPAD « Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes »*
- *Catégorie 9 : « Recherche & Développement »*
- Article 5.** Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans un maximum de 5 dossiers.
Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de 300 euros hors taxes par dossier, (soit 358,80 € TTC - règlement par chèque à l'ordre de Yin Expression).
- Article 6.** Les organisateurs des Trophées du Grand Age » procèdent à l'appel des candidatures à partir du jeudi 11 décembre 2008, date de la conférence de lancement.
La clôture des candidatures est fixée au 6 mars 2009
Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une première sélection de 5 nominés par catégorie.
- Article 7.** Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, ce jury attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nominés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.
- Article 8.** Il sera organisé une **audition des nominés**, devant le jury, le **jeudi 19 mars**, de 8h30 à 13h00.
Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées.
Les nominés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (power point, supports papier...) que d'indications chiffrées.
Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.
- Article 9.** Lors de l'audition des nominés, prévue le jeudi 19 mars 2009, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation.
Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.
- Article 10.** Les nominés et les vainqueurs des Trophées du Grand Age seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du Lundi 27 avril 2009 au Théâtre Mogador dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel. Seul, le lauréat de chaque catégorie montera sur scène recevoir son prix.
- Article 11.** Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du lundi 27 avril 2009.
- Article 12.** Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

Date :

Cachet & Signature précédée de la mention « lu et approuvé »